

OFFRE PUBLIQUE ALTERNATIVE SIMPLIFIEE D'ACHAT OU D'ECHANGE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR LA SOCIETE



PRESENTEE PAR



Banque présentatrice



Banque présentatrice



Banque présentatrice et garante

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES D'EDF



Le présent document relatif aux autres informations de la société EDF a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (« l'AMF ») le 25 mai 2011, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et aux dispositions de l'article 5 de l'instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006 de l'AMF. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société EDF.

Le présent document d'information complète la note d'information relative à l'offre publique alternative simplifiée d'achat ou d'échange d'EDF sur EDF Energies Nouvelles visée par l'AMF le 24 mai 2011, sous le numéro 11-172, en application d'une décision de conformité en date du 24 mai 2011.

Des exemplaires du présent document et de la note d'information d'EDF sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'EDF (<http://finance.edf.com>, rubrique « Actualités et publications ») et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

Barclays Capital
34/36, Av de Friedland
75 383 Paris Cedex 8

Credit Suisse AG,
Succursale de Paris
25 avenue Kléber
75784 Paris Cedex 16

Société Générale
GLFI/GCM/SEG
75886 Paris Cedex 18

EDF
22/30 avenue de Wagram
75382 Paris Cedex 08

Un communiqué sera diffusé au plus tard le 26 mai 2011 conformément aux dispositions des articles 231-28 et 221-3 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIERES

1.	PREAMBULE	3
2.	INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES D'EDF	4
2.1	Communiqué de presse du 21 avril 2011 relatif aux premières propositions d'EDF à l'Autorité de Sûreté Nucléaire post-Fukushima	4
2.2	Communiqué de presse du 28 avril 2011 relatif à la réaction d'EDF suite à la proposition annoncée par Exelon de fusionner avec Constellation Energy	5
2.3	Communiqué de presse du 3 mai 2011 relatif au projet d'investissement dans le terminal méthanier de Dunkerque	5
2.4	Communiqué de presse du 12 mai 2011 relatif à l'information financière trimestrielle d'EDF	6
2.5	Annonce gouvernementale du 19 avril 2011 sur le niveau de l'ARENH	10
3.	FINANCEMENT DE L'OFFRE	11
3.1	Financement de l'Offre	11
3.2	Coût de l'Offre	11
4.	IMPACT DE L'OFFRE SUR LES PRINCIPAUX RESULTATS COMPTABLES D'EDF ET SUR SES COMPTES CONSOLIDES	11
5.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-148 DU CODE DE COMMERCE	12
6.	RESTRICTIONS CONCERNANT L'OFFRE A L'ETRANGER	13
7.	PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT POUR EDF	14

1. PREAMBULE

Il est rappelé qu'en application du Titre III du Livre II et plus particulièrement de l'article 233-1 1° du règlement général de l'AMF, la société EDF, société anonyme à conseil d'administration de droit français au capital de 924 433 331 euros, dont le siège social est situé 22-30 avenue de Wagram à Paris (75008), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 552 081 317, dont les actions sont admises aux négociations sur le Compartiment A d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0010242511 (« **EDF** »), propose de manière irrévocable aux actionnaires de la société EDF Energies Nouvelles, société anonyme à conseil d'administration de droit français au capital de 124 109 465,60 euros, dont le siège social est situé Cœur Défense – Tour B, 100 esplanade du Général de Gaulle à Paris la Défense (92932), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre, sous le numéro 379 677 636 (« **EDF Energies Nouvelles** »), et dont les actions sont admises aux négociations sur le Compartiment A d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0010400143 (les « **Actions EDF Energies Nouvelles** »), d'acquérir la totalité de leurs Actions EDF Energies Nouvelles dans les conditions décrites ci-après (« **l'Offre** »).

L'Offre porte sur la totalité des Actions EDF Energies Nouvelles existantes non détenues, directement ou indirectement, à ce jour par EDF, soit 38 784 208 actions, à l'exclusion (i) des actions sous-jacentes aux plans d'attribution d'actions gratuites qui sont auto-détenues et qui correspondent à des actions gratuites en période d'acquisition représentant, au 7 avril 2011, un total de 173 726 actions EDF Energies Nouvelles qui, selon EDF Energies Nouvelles, ne seront pas apportées à l'Offre, et (ii) des 55 672 actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité d'EDF Energies Nouvelles, ce qui représente, à la connaissance d'EDF, un nombre total d'actions visées par l'Offre de 38 554 810 Actions EDF Energies Nouvelles (source : EDF Energies Nouvelles).

Conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF, EDF s'engage irrévocablement pendant une période de 15 jours de négociation à offrir alternativement aux actionnaires d'EDF Energies Nouvelles la possibilité :

- soit d'apporter leurs actions à la branche achat de l'Offre en contrepartie de 40 euros par action EDF Energies Nouvelles (coupon détaché) ;
- soit d'apporter leurs actions à la branche échange de l'Offre en contrepartie de 13 actions EDF à émettre jouissance 1er janvier 2011 pour 11 actions EDF Energies Nouvelles (coupon détaché) ;
- soit de combiner pour partie un apport de leurs actions à la branche achat de l'Offre et pour l'autre partie un apport à la branche échange de l'Offre.

Le contexte et les modalités de l'Offre sont détaillés dans la note d'information établie par EDF ayant reçu le visa n° 11-172 de l'AMF, en date du 24 mai 2011 et disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'EDF (<http://finance.edf.com>, rubrique « Actualités et publications »). Celle-ci peut être obtenue sans frais auprès de :

Barclays Capital
34/36, Av. de Friedland
75383 Paris Cedex 8

Credit Suisse AG
Succursale de Paris
25, Av. Kleber
75784 Paris Cedex 16

Société Générale
GLFI/GCM/SEG
75886 Paris Cedex 18

EDF
22/30 avenue de Wagram
75382 Paris Cedex 08

2. INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES D'EDF

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'EDF figurent dans le document de référence d'EDF pour l'exercice 2010, déposé auprès de l'AMF le 18 avril 2011 sous le numéro D.11-0320, et sont incorporées par référence dans le présent document.

Le document de référence 2010 d'EDF est disponible en version électronique sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'EDF (<http://finance.edf.com>, rubrique « Actualités et publications »). Il peut par ailleurs être obtenu sans frais auprès d'EDF (22/30 avenue de Wagram - 75382 Paris Cedex 08).

EDF publie ses communiqués de presse en ligne sur son site Internet (<http://finance.edf.com>, rubrique « Actualités et publications »). EDF a notamment publié les communiqués suivants portant sur les événements significatifs survenus depuis le dépôt du document de référence 2010 le 18 avril 2011 :

2.1 Communiqué de presse du 21 avril 2011 relatif aux premières propositions d'EDF à l'Autorité de Sûreté Nucléaire post-Fukushima

Le communiqué de presse du 21 avril 2011 est reproduit ci-dessous :

« EDF vient de présenter ses premières propositions devant le collège des commissaires de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) pour renforcer la sûreté et la maîtrise de son parc de production nucléaire.

Le parc nucléaire d'EDF repose sur les principes de l'amélioration continue. Les installations existantes, comme les nouvelles, bénéficient ainsi en permanence du retour d'expérience de toutes les centrales, et tirent les enseignements des accidents qui surviennent dans le monde.

Après Fukushima, EDF, en tant qu'exploitant-concepteur-constructeur, dans son processus d'amélioration continue de ses centrales, a dégagé un premier programme d'actions à court, moyen et long terme. En outre, EDF souhaite vivement une harmonisation au niveau européen des cahiers des charges de ces audits, sur la base du texte proposé par l'association des principales autorités de sûreté européennes.

Le programme d'actions proposé à l'ASN comporte plusieurs volets :

- L'évaluation des moyens techniques et humains d'ores et déjà prévus en cas d'accident au meilleur niveau.
- La création d'une "task force" nationale d'intervention rapide d'EDF, pour renforcer le dispositif de crise, constituée de matériels complémentaires d'apport en électricité et en eau, avec des moyens de transports et humains dédiés, mobilisables dans les 24 à 48 heures, à l'échelle d'un site. Ces dispositions viendront compléter l'organisation de crise du Groupe qui est mobilisée et gréée immédiatement, tant au niveau local qu'au niveau national.
- Un ré-examen approfondi de la conception des centrales. Il s'agit de s'assurer des marges de sûreté des installations face à des événements tels que les séismes, les inondations, les pertes d'alimentations électriques et de refroidissement. Ces revues engagées d'ici fin 2011 concerneront tant les réacteurs que les piscines de stockage du combustible.

Tous ces travaux d'évaluation et de revues des marges de sûreté seront menés sous le contrôle de l'ASN et s'intégreront aux audits de sûreté des centrales nucléaires françaises que va mener l'ASN à la demande du Premier Ministre, conformément à la réalisation des stress tests demandés au niveau européen. »

2.2 Communiqué de presse du 28 avril 2011 relatif à la réaction d'EDF suite à la proposition annoncée par Exelon de fusionner avec Constellation Energy

Le communiqué de presse du 28 avril 2011 est reproduit ci-dessous :

« EDF a pris connaissance de l'annonce du projet de fusion entre Exelon (NYSE : EXC) et Constellation Energy (NYSE : CEG). « Le Groupe étudie les termes de l'offre et la valorisation induite de ses actifs ainsi que ses options, comme le ferait tout actionnaire vigilant. EDF sera également attentif à la préservation de ses intérêts au sein de la joint venture commune avec Constellation Energy dans le nucléaire existant ».

2.3 Communiqué de presse du 3 mai 2011 relatif au projet d'investissement dans le terminal méthanier de Dunkerque

Un extrait du communiqué de presse en date du 3 mai 2011 portant sur le projet d'investissement dans le terminal méthanier de Dunkerque est reproduit ci-dessous. La version intégrale du communiqué de presse est disponible sur le site Internet d'EDF (<http://finance.edf.com>, rubrique « Actualités et publications »).

« EDF, au travers de sa filiale Dunkerque LNG, confirme son projet d'investissement dans le terminal méthanier de Dunkerque, situé sur le site du Clipon à Loon Plage. Cette annonce fait suite à la décision du Grand Port Maritime de Dunkerque en faveur de ce même projet en mai 2010.

Le terminal méthanier de Dunkerque, dont la mise en service est prévue fin 2015, aura une capacité annuelle de regazéification de 13 milliards de m³ de gaz (Gm³) et augmentera d'environ 20% les capacités d'importation de gaz naturel sur le territoire français.

Grâce à ce terminal, EDF pourra se constituer un portefeuille d'approvisionnement équilibré et diversifié en gaz naturel. Le Groupe sera ainsi en mesure de mieux répondre à la demande de ses clients finals en offres bi-énergie (électricité + gaz) et d'optimiser l'approvisionnement de ses centrales de production électrique à partir de gaz. La localisation stratégique du terminal lui permettra de desservir tous les marchés d'Europe du Nord-Ouest.

Le projet, structurant pour l'emploi sur le territoire dunkerquois, mobilisera jusqu'à 1850 personnes pendant les travaux d'aménagement du terminal entre 2012 et 2015. En phase d'exploitation, le projet créera environ 250 emplois directement liés à l'exploitation du terminal ou relevant des professions portuaires.

Le montant de l'investissement global de ce projet d'envergure nationale et européenne s'élève à 1,5 milliard d'euros. Il sera porté par trois maîtres d'ouvrage : le Grand Port Maritime de Dunkerque en charge des infrastructures portuaires, EDF pour l'installation industrielle et GRTgaz pour les raccordements sur les réseaux de transport de gaz.

EDF sera associée à plusieurs partenaires gaziers européens qui seront invités à confirmer, à la suite d'EDF, leur participation dans le projet. EDF soumettra prochainement à son Conseil d'Administration le dossier complet et les modalités précises de ce projet. »

2.4 Communiqué de presse du 12 mai 2011 relatif à l'information financière trimestrielle d'EDF

Le communiqué de presse en date du 12 mai 2011 relatif à l'information financière trimestrielle d'EDF est reproduit ci-dessous, à l'exception de l'annexe contenant les faits marquants du premier trimestre 2011 postérieurs au 15 février 2011, qui figurent dans le document de référence 2010 d'EDF ou sont repris à la présente section 2.

La version intégrale du communiqué de presse est disponible sur le site Internet d'EDF (<http://finance.edf.com>, rubrique « Actualités et publications »).

Information financière trimestrielle

- Chiffre d'affaires du premier trimestre 2011 : 19,6 milliards d'euros, soit +1,3% à périmètre et change constants ;
- Progression de 7,3 TWh de la production nucléaire France, soit +6,5% par rapport au premier trimestre 2010 ;
- Confirmation de l'objectif de croissance organique de l'EBITDA 2011 entre 4% et 6%.

Evolution du chiffre d'affaires du groupe EDF

<i>En millions d'euros</i>	T1 2010	T1 2011	%	<i>Dont % change</i>	<i>Dont % périmètre</i>	<i>Dont % organique</i>
France	11 420	11 858	3,8%	0,0%	-0,2%	4,0%
Royaume-Uni	3 150	2 555	- 18,9%	2,0%	-15,5%	-5,4%
Italie	1 492	1 587	6,4%	0,0%	0,2%	6,2%
Autre International	2 053	2 155	5,0%	0,1%	-0,2%	5,1%
Autres Activités	1 643	1 444	- 12,1%	0,8%	1,1%	-14,0%
Total International & Autres activités	8 338	7 741	-7,2%	0,9%	-5,7%	-2,4%
Total Groupe	19 758	19 599	-0,8%	0,4%	-2,5%	1,3%

Henri Proglio, Président Directeur Général d'EDF a déclaré : « *La performance du premier trimestre permet de confirmer les objectifs financiers pour l'année 2011 et traduit notamment une augmentation de la production nucléaire en France, en hausse de 6,5 % par rapport au premier trimestre 2010. Cette bonne performance du parc nucléaire témoigne de l'efficacité des actions engagées par le Groupe, comme le renouvellement des gros composants. Ces améliorations sont menées avec la préoccupation permanente d'assurer le meilleur niveau de sûreté, pour lequel EDF est mobilisé à chaque instant.* »

Le chiffre d'affaires du groupe EDF au premier trimestre 2011 s'élève à 19,6 milliards d'euros, en croissance organique de 1,3% par rapport au premier trimestre 2010. Cette croissance est due à l'excellente performance de la production nucléaire en France au premier trimestre, en hausse de 7,3 TWh, qui, compte tenu d'un climat particulièrement doux, a permis d'optimiser les ventes sur les marchés de gros (+862 millions d'euros).

L'excellente performance de la production nucléaire française a plus que compensé la baisse de 2,1 TWh de la production hydraulique en France, en raison de précipitations exceptionnellement faibles. La diminution de 14% du chiffre d'affaires du segment « Autres activités » (à périmètre et change constants) est essentiellement due à un recul de l'activité d'EDF Trading (-228 millions d'euros), du fait d'une faible visibilité sur le marché des matières premières, et d'un comparable élevé au premier trimestre 2010.

Le chiffre d'affaires est en baisse de 0,8% du fait des effets de périmètre (-487 millions d'euros), notamment dus à la vente des réseaux britanniques fin 2010.

EDF confirme ses objectifs financiers pour 2011 :

- Croissance organique de l'EBITDA 2011, comprise entre 4% et 6 ;
- Ratio dette nette/EBITDA compris entre 2 et 2,2x ;
- Dividende au moins stable par rapport à 2010.

Evolution du chiffre d'affaires du premier trimestre

France : croissance du chiffre d'affaires et excellente performance de la production nucléaire

<i>En millions d'euros</i>	T1 2010	T1 2011	% organique
Total France	11 420	11 858	4,0%

En France, le chiffre d'affaires au premier trimestre 2011 est de 11,9 milliards d'euros, en croissance de 3,8% (et en organique de 4%, l'écart résultant de l'effet périmètre lié à la mise en équivalence de RTE). Cette croissance est notamment due à la hausse des tarifs intégrés réglementés (acheminement et énergie) d'août 2010, ainsi qu'à la hausse des ventes sur les marchés de gros. En effet, les ventes nettes s'établissent à 6 TWh au premier trimestre 2011, soit une augmentation de 12,1 TWh par rapport au premier trimestre de l'année précédente.

Le premier trimestre 2011 se caractérise par l'excellente performance de la production nucléaire, en augmentation de 7,3TWh par rapport au premier trimestre 2010. La très bonne disponibilité du parc (Kd) sur ce trimestre est liée à l'absence d'événements fortuits significatifs qui reflète l'impact du programme de changement des gros composants. A ce jour, sur les neuf visites décennales de 2011, une a été finalisée et trois sont engagées. L'excellente performance du parc nucléaire a plus que compensé la baisse de la production hydraulique de 2,1TWh par rapport au premier trimestre 2010.

Royaume-Uni : effet climat et rationalisation du portefeuille clients font baisser le chiffre d'affaires

<i>En millions d'euros</i>	T1 2010	T1 2011	% organique
Total Royaume-Uni	3 150	2 555	-5,4%

Au Royaume-Uni, le chiffre d'affaires s'établit à 2,6 milliards d'euros, soit une baisse de 5,4% en organique par rapport au premier trimestre 2010 (et une évolution de -18,9% incluant l'effet périmètre de -488 millions d'euros lié à la vente des réseaux de distribution et de la centrale d'Eggborough). A périmètre et change constants, le chiffre d'affaires est en recul de 170 millions d'euros. Cette baisse du chiffre d'affaires s'explique principalement par deux raisons. En premier lieu, du fait d'un climat particulièrement doux, la consommation en électricité et gaz a reculé au premier trimestre 2011. En second lieu, EDF Energy a décidé de procéder à une rationalisation de son portefeuille de clients industriels, ce qui a engendré une baisse du nombre de clients, sans impact significatif sur les résultats.

La production nucléaire s'est élevée à 14,8 TWh au premier trimestre 2011, soit une hausse de 0,9 TWh par rapport à la même période en 2010. La bonne disponibilité nucléaire enregistrée ce trimestre permet de compenser partiellement la baisse du chiffre d'affaires due au climat doux et à la rationalisation du portefeuille clients.

Italie : un chiffre d'affaires d'Edison en hausse mais des marges négatives sur le gaz

<i>En millions d'euros</i>	T1 2010	T1 2011	% organique
Total Italie	1 492	1 587	6,2%
<i>Dont Edison¹</i>	<i>1 365</i>	<i>1 456</i>	<i>6,7%</i>

¹ Quote-part EDF : 48,96%

En Italie, le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe s'établit à 1,6 milliard d'euros, soit une hausse de 6,4%, et en organique de 6,2%.

La hausse du chiffre d'affaires d'Edison est de 6,7% en organique, tirée par les activités électriques qui bénéficient d'un effet prix positif et plus marginalement d'un effet volume, avec une hausse des ventes sur les marchés de gros. Dans ses activités Hydrocarbures, le chiffre d'affaires d'Edison est stable au premier trimestre 2011. Les marges gaz sont négatives du fait des difficultés rencontrées sur les renégociations en cours des contrats gaziers long terme.

Autre international : un chiffre d'affaires en hausse tiré principalement par la Belgique et la Pologne

<i>En millions d'euros</i>	T1 2010	T1 2011	% organique
Autre International	2 053	2 155	5,1%

Le segment Autre international enregistre un chiffre d'affaires de 2,2 milliards d'euros, soit une augmentation de 5% (et de 5,1% en organique). Cette bonne performance est notamment due à la Belgique et à la Pologne. En Belgique, la croissance organique du chiffre d'affaires est de 7,1%, principalement du fait d'un effet prix sur les ventes de gaz indexées (sans impact résultat), et de la hausse des volumes électricité vendus aux clients industriels et résidentiels. En Pologne, la croissance organique du chiffre d'affaires est de 4,4%, du fait d'un effet positif sur les prix de l'électricité.

Autres activités : baisse des marges d'EDF Trading dans un contexte de marché difficile

<i>En millions d'euros</i>	T1 2010	T1 2011	% organique
Autres Activités	1 643	1 444	-14,0%

La contribution du segment Autres activités au chiffre d'affaires du Groupe est de 1,4 milliard d'euros, en baisse de 12,1% et de 14% à périmètre et change constants (-230 millions d'euros). Cette diminution est essentiellement liée au recul de -51,8% des marges d'EDF Trading par rapport au premier trimestre 2010. La baisse enregistrée au premier trimestre 2011 est à relativiser du fait de la très bonne performance qui avait été réalisée l'année précédente à la même période. Elle s'explique principalement par une lecture difficile des marchés de matières premières, en lien avec le contexte géopolitique global affectant les pays producteurs de pétrole.

Enfin, le chiffre d'affaires d'EDF Energies Nouvelles est stable par rapport à l'année précédente. Le chiffre d'affaires de l'activité Développement-Vente d'Actifs Structurés (DVAS), en recul de 40% par rapport au premier trimestre 2010 - l'essentiel des ventes étant prévues pour le second semestre 2011 - est compensé par les hausses respectives des chiffres d'affaires des activités de Production, et Exploitation-Maintenance de 17,7% et 30,2% par rapport au premier trimestre 2010. »

2.5 Annonce gouvernementale du 19 avril 2011 sur le niveau de l'ARENH

Le 19 avril 2011, le ministre Eric Besson a annoncé que la nouvelle organisation du marché électrique français (NOME) sera opérationnelle à compter du 1er juillet 2011. Les fournisseurs alternatifs pourront se procurer auprès d'EDF de l'électricité nucléaire, dans une limite globale de 100 TWh, à un prix représentatif du coût complet de production, et qui doit être cohérent avec le tarif transitoire mis en place depuis 2007 à destination des industriels (TaRTAM), ce tarif étant supprimé au 1er juillet 2011.

A la suite de cette annonce, ont été publiés les arrêtés fixant le prix de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH) à 40 euros par MWh pour la période du 1er juillet 2011 au 31 décembre 2011, et à 42 euros par MWh à partir du 1er janvier 2012 pour le premier semestre 2012.

3. FINANCEMENT DE L'OFFRE

3.1 Financement de l'Offre

Dans l'hypothèse où la totalité des Actions EDF Energies Nouvelles visées par l'Offre est apportée à la branche achat de l'Offre (à l'exception des Actions EDF Energies Nouvelles que la Société Internationale d'Investissements Financiers, M. Pâris Mouratoglou et Mme. Catherine Mouratoglou (le « **Groupe Mouratoglou** ») se sont engagés à apporter à la branche échange de l'Offre et des actions EDF Energies Nouvelles détenues par EDF Développement Environnement (« **EDEV** »)), le montant total de la contrepartie en espèces devant être payé par EDF aux actionnaires d'EDF Energies Nouvelles ayant apporté leurs actions s'élèverait à environ 1 153 millions d'euros, en l'absence d'ajustement.

En ce qui concerne la branche achat de l'Offre, l'opération sera financée par EDF sur ses fonds propres.

3.2 Coût de l'Offre

Le montant global des frais exposés par EDF dans le cadre de l'Offre, en ce compris notamment les commissions et autres frais bancaires dus par EDF aux banques présentatrices, les honoraires et autres frais de conseils externes, financiers, juridiques, comptables ainsi que de tous experts et autres consultants et les frais de publicité et de communication, est estimé à environ 12 millions d'euros (hors taxes).

4. IMPACT DE L'OFFRE SUR LES PRINCIPAUX RESULTATS COMPTABLES D'EDF ET SUR SES COMPTES CONSOLIDES

Sur la base des 38 554 810 Actions EDF Energies Nouvelles visées par l'Offre, dans l'hypothèse d'un taux de réponse de 100 % à la branche achat de l'Offre (hors Actions EDF Energies Nouvelles que le Groupe Mouratoglou s'est engagé à apporter à la branche échange de l'Offre), l'Offre aurait pour impact sur les comptes consolidés de l'exercice 2011 une diminution de l'ordre de 3 % par rapport aux capitaux propres part du Groupe au 31 décembre 2010 et de l'ordre de 4 % par rapport aux capitaux propres (y compris intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle) au 31 décembre 2010. Sur ces mêmes bases, l'impact de l'Offre sur le chiffre d'affaires et le résultat net par action d'EDF de l'exercice 2011 serait négligeable.

Cette estimation repose sur de nombreuses hypothèses de calcul pouvant générer des variations significatives sur l'impact réel de l'Offre, telles que notamment le nombre total de titres finalement apportés à la branche achat de l'Offre, le prix moyen pondéré par action des titres rachetés par EDF dans le cadre de son programme de rachat d'actions et la situation nette d'EDF Energies Nouvelles à la date du règlement-livraison de l'Offre.

5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-148 DU CODE DE COMMERCE

Rapport des Commissaires aux comptes sur les conditions et les conséquences de l'augmentation de capital à l'effet de rémunérer les actions de la société EDF Energies Nouvelles S.A. apportées à l'offre publique alternative simplifiée d'achat ou d'échange.

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Electricité de France S.A. (ci-après la "Société") et en application des dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les conditions et les conséquences de l'augmentation de capital à l'effet de rémunérer les actions de la société EDF Energies Nouvelles S.A., apportées à l'offre publique d'échange proposée par votre Société dans le cadre de l'offre publique alternative simplifiée d'achat ou d'échange visant les actions de cette société ("l'Offre"). Ce rapport est inséré dans le document d'information complémentaire prévu à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF ("le Document complémentaire") préparé à l'occasion de cette émission et portant sur les caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société.

L'Assemblée générale du 18 mai 2010, dans sa 13ème résolution, avait délégué au conseil d'administration sa compétence pour augmenter le capital social d'un montant nominal global ne pouvant pas excéder 45.000.000 euros, en rémunération d'une offre publique d'échange initiée par la Société, pour une durée de 26 mois. Votre conseil d'administration, dans sa séance du 8 avril 2011, a décidé de faire usage de cette délégation et a subdélégué au Président-directeur général tout pouvoir pour utiliser les dites délégations conférées à votre conseil d'administration à l'effet, notamment, de procéder à l'émission d'actions de votre Société en rémunération des titres apportés à la branche échange de l'Offre sur les actions de la société EDF Energies Nouvelles S.A.

Il nous appartient de donner notre avis sur les conditions de l'émission et ses conséquences sur la situation de l'actionnaire appréciée par rapport aux capitaux propres consolidés et au résultat net par action.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à contrôler les informations données dans le Document complémentaire émis à l'occasion de cette opération et décrivant les conditions et conséquences de l'émission sur la situation de l'actionnaire appréciée par rapport aux capitaux propres consolidés et au résultat net par action de la Société.

Les conditions de l'émission et ses conséquences sur la situation de l'actionnaire, appréciée par rapport aux capitaux propres consolidés et au résultat net par action de la Société, telles qu'elles sont présentées, n'appellent pas d'observation de notre part.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine le 25 mai 2011

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Deloitte & Associés

Bernard Cattenoz Jacques-François Lethu Alain Pons Patrick E. Suissa

6. RESTRICTIONS CONCERNANT L'OFFRE A L'ETRANGER

Les restrictions concernant l'offre à l'étranger sont détaillées à la section 2.10 de la note d'information (« Restrictions concernant l'Offre à l'étranger ») qui a obtenu le visa n° 11-172 le 24 mai 2011.

7. PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT
POUR EDF

« J'atteste que le présent document, qui incorpore par référence le document de référence déposé sous le numéro D.11-0320 auprès de l'AMF, et qui sera diffusé au plus tard le jour de négociation précédent l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par son instruction n°2006-07 dans le cadre de l'offre publique alternative simplifiée d'achat ou d'échange initiée par EDF et visant les actions de la société EDF Energies Nouvelles. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Paris, le 25 mai 2011

Henri Proglio
Président-directeur général